

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2024

III - FINANCES

Rapport n°3 : Ouverture des crédits d'investissement par anticipation au vote du budget 2024

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'ouvrir des crédits d'investissement 2024 par anticipation pour le budget principal, dans la limite de 25 % du total des crédits votés en 2023 (en incluant les Décisions Modificatives), dans l'attente du vote définitif des budgets primitifs 2024. Ce mécanisme, prévu par la réglementation, permettra à la Communauté de communes de réaliser des dépenses d'investissement, sans attendre le vote du budget qui interviendra en mars 2024.